

Communication sur les Espaces Verts et la Bio Diversité à Bordeaux.

2010 a été proclamée année internationale de la biodiversité par l'Organisation des Nations Unies pour alerter l'opinion publique sur l'état et les conséquences de la biodiversité dans le monde. Des avancées significatives ont eu lieu dans le cadre de la conférence de Nagoya au Japon avec l'adoption d'un plan stratégique pour 2020 et une mobilisation des ressources financières par les quelque 190 pays signataires de la convention sur la diversité biologique.

Au plan national, le Grenelle de l'environnement a donné une véritable impulsion visant à assurer le bon fonctionnement des écosystèmes, à retrouver une bonne qualité écologique des eaux, à élaborer d'ici 2012 des trames vertes et bleues ou encore à réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels, ainsi que les pollutions chimiques, objectifs en cohérence avec notre Agenda 21.

Dans ce contexte, il est donc important qu'une communication soit consacrée en 2010 aux espaces verts et à la biodiversité à Bordeaux.

La gestion et le développement du patrimoine vert ont été structurés par des documents d'orientation importants et complémentaires : **plan vert en 2001**, charte des paysages en 2006, charte municipale d'écologie urbaine en janvier 2007, **agenda 21 et plan climat énergie territoire en 2008**, projet urbain Bordeaux 2030 en 2009 et projet social n°3 en 2010.

Cette communication a un double objectif :

- Rappeler le chemin parcouru depuis le plan vert de 2001 et les résultats tangibles de cette politique au regard d'indicateurs clés.
- Mettre l'accent sur les principales orientations de notre politique sur les trois prochaines années.

1 – Bilan du travail réalisé depuis l'adoption du plan vert en 2001

Les atouts naturels de Bordeaux

Si Bordeaux est souvent qualifiée de ville de pierre, 12% de son territoire est pourtant recouvert d'eau et près de 10% par les seules zones boisées et espaces verts gérés par les services municipaux.

605 hectares de plans d'eau, 54 km de berges (Garonne, Lac, étangs et jalles) constituent des éléments favorables au développement de la biodiversité.

Les services municipaux gèrent aujourd'hui 482 hectares d'espaces naturels, dont 388 hectares d'espaces verts proprement dits (parcs d'agglomération, jardins de quartier, espaces de proximité), 35 hectares de plantations d'accompagnement de voirie, 30 hectares de terrains de sports, 29 hectares de cimetières sur le territoire communal.

Il convient de mentionner également des espaces privés protégés : 18 hectares d'espaces boisés classés et 21 hectares d'espaces faisant l'objet d'une protection au sens de l'article L123-1-7 du code de l'urbanisme.

Le bilan du plan vert de 2001

Les actions ont concerné les trois échelles du territoire.

A l'échelle du grand paysage (agglomération), il s'est agi d'aménager les rives de la Garonne dans l'objectif de créer des continuités paysagères et de protéger les espaces naturels très riches des berges (Natura 2000) : réalisation du projet de Michel Corajoud sur la rive gauche, réalisation du jardin botanique, du parc des berges et de la première tranche du parc aux angéliques sur la rive droite conformément au schéma directeur de Michel Desvigne.

A l'échelle de la ville, la réhabilitation des grands parcs patrimoniaux a été décidée : le parc bordelais a été entièrement réhabilité et le jardin public a vu sa réhabilitation démarrer.

A l'échelle des quartiers, les efforts ont porté principalement sur la densification des espaces verts dans les secteurs qui en manquaient le plus. Ainsi ont pu être créés le jardin des dames de la Foi, le jardin de la Visitation, le jardin de ta sœur rue Dupaty, le jardin Haussmann, le square Jean Bureau, le jardin Georges Mandel, les jardins familiaux aux Aubiers et les premiers jardins partagés. En outre des requalifications ont été effectuées : jardin Chantecrit, jardin Emile Combes, square Vinet et place Ferdinand Buisson.

Au total, 33 hectares d'espaces verts ont été créés en dix ans auxquels il convient d'ajouter 23 hectares de plantations d'accompagnement de voiries réalisés parallèlement aux travaux d'installation du tramway. C'est en dix ans un effort considérable ; à titre de comparaison la Ville de Lyon s'enorgueillit d'avoir réalisé 20 hectares d'espaces verts dans la même période.

Les réhabilitations ont concerné dans la même période 48 hectares, soit 13% des espaces verts existant en 2001.

L'activité de gestion des espaces verts

L'activité de gestion des espaces verts est en premier lieu impressionnante au plan quantitatif : 45 000 arbres gérés (dont 14 000 plantés depuis 1996), 415 000 végétaux plantés annuellement.

Elle l'est aussi au plan qualitatif. Parallèlement à un programme de formation exemplaire et mobilisateur des 272 agents de la Direction des parcs et jardins, des améliorations considérables ont été réalisées au plan de la gestion environnementale des espaces verts : baisse de 77% de la consommation d'eau dans les parcs et jardins (de 958 000 m³ en moyenne 2002-2005 à 220 000 m³ en moyenne 2008-2010), suppression totale des herbicides, des pesticides non autorisés en agriculture biologique et des engrais chimiques.

Les six espaces verts les plus importants ont obtenu le label EVE (espace vert écologique) en 2010. Ils représentent une surface de 218 hectares et comprennent les deux parcs historiques : parc bordelais et jardin public.

Pour l'entretien des parcs et jardins, la Ville utilise 28 véhicules utilitaires électriques dans les parcs, réduisant ainsi les émissions de CO₂ et le bruit. D'autres changements moins visibles sont également en cours, tels que le remplacement de toutes les huiles minérales par des huiles végétales biodégradables ou le broyage in situ des résidus de taille et leur réutilisation sur place.

Conformément aux orientations retenues dans l'Agenda 21 en terme de biodiversité, des résultats significatifs ont été obtenus.

- Des zones en gestion naturelle (prairies humides du bois de Bordeaux) et des zones de biodiversité positive (tonte ou fauche tardives de certaines parties de pelouses, reconstitution du sous-bois de la chênaie du parc bordelais) ont été créées. Quelque 190 abris ont été réalisés pour les auxiliaires des cultures. La pratique de la protection biologique en milieu ouvert (lâcher de coccinelles) se développe.
- Un partenariat avec la ligue de protection des oiseaux s'est instauré en juillet 2009. Il permet la réalisation d'inventaires et le suivi régulier de l'évolution des équilibres naturels (espèces indicatrices : les oiseaux nicheurs, dont la présence reflète les effets des bonnes pratiques mises en œuvre).
- Le comité scientifique du bois de Bordeaux procède à la réalisation d'inventaires naturalistes, qui ont permis de dresser un diagnostic précis de cette zone et de suggérer des préconisations pour sa gestion. D'ores et déjà, ont été répertoriées 42 espèces patrimoniales d'insectes, dont 9 ont été répertoriées uniquement au bois de Bordeaux pour la Gironde, dont d'autres jamais répertoriées en Gironde ou d'autres encore pas répertoriées depuis 50 ans. De tels résultats sont un signe tangible des efforts menés par les services municipaux.

La sensibilisation et l'éducation au développement durable et à la biodiversité

La ville de Bordeaux s'est dotée de quatre outils complémentaires sur ce thème.

- Le lycée professionnel horticole Camille Godard (160 élèves) assure la formation de futurs professionnels chargés de la conception, de l'aménagement ou de la gestion des espaces verts urbains ou naturels. Les élèves profitent des dynamiques engagées par la Ville (notamment au travers de stages) et participent aux actions de la Ville : développement de projets dans le cadre des relations de coopération nord-sud, soutien de la réalisation des projets pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires par la production de 3000 végétaux par an.
- Le jardin botanique, implanté sur la rive droite en 2007, assure à la fois une mission éducative et une mission scientifique. Quelque 10 000 enfants sont reçus chaque année au jardin botanique ou au parc floral (classes vertes). La serre méditerranéenne accueille 35 000 visiteurs par an. L'exposition « biodiversité : attention fragile » a déjà reçu 11 000 visiteurs.
- La maison du jardinier, implantée depuis 2005 au parc Rivière, accueille chaque année 4 000 personnes. Les animations réalisées auprès du public scolaire permettent d'appréhender le rythme des saisons et son influence sur la végétation et de s'initier au jardinage en serre et à l'extérieur.
- Enfin, la maison écocitoyenne, inaugurée le 7 octobre dernier, va contribuer par sa visibilité et la diversité des publics qu'elle accueillera, à communiquer et à diffuser l'information sur la biodiversité, la nature en ville et les gestes respectueux de l'environnement.

Le partage et la solidarité

L'Agenda 21 et le projet social n°3 se rejoignent sur les aspects concernant la politique verte.

- 58 jardins et parcs disposent d'aires de jeux, 295 jeux d'enfants y étant implantés.
- La Ville a réalisé 94 parcelles de culture dans les jardins familiaux, dont 33 créés depuis 2008 dans le quartier des Aubiers.
- Le travail sur le lien social au travers des jardins partagés est prometteur. Six jardins partagés existent aujourd'hui à Bordeaux : clos Seurin, jardin botanique, Bougainville, jardin de ta sœur, près vert (Carle Vernet) et Martin Videau (CCAS). Leur succès et la qualité de leur fonctionnement conduisent à accélérer leur création.

- Le développement de l'insertion socio-économique en faveur des personnes défavorisées ou handicapées prend de l'ampleur. Les prestations de services dans ce domaine représentent près du tiers du budget de fonctionnement de la Direction des parcs et jardins. Trois actions sont menées : travail de personnes sans domicile fixe par le biais d'une entreprise d'insertion à Bordeaux sud, régie de quartier « habiter Bacalan » et marchés de nettoyage et de désherbage de jardins réservés à des ESAT.

Le citoyen acteur de la ville verte

La participation active des citoyens bordelais, des familles et du milieu associatif en général contribue à faire de Bordeaux une ville exemplaire sur le plan environnemental.

- Dans le domaine de la concertation, la genèse du jardin de ta sœur est exemplaire. La participation active des habitants, des acteurs du quartier a contribué à créer un jardin, inauguré en avril 2010, qui répond aux aspirations formulées par les habitants du quartier. Le collectif a obtenu en 2010 une subvention de la fondation de France pour ses activités pédagogiques tournées vers le jardinage écologique et la biodiversité.
- Dans le cadre de l'objectif « zéro phyto en 2012 » (atteint aujourd'hui à 100% pour les espaces verts et à 40% pour les rues et espaces publics), chaque bordelais a son rôle d'écocitoyen à jouer en désherbant le trottoir devant son domicile à l'aide de méthodes alternatives actuellement bien établies. Les projets de végétalisation collective ou individuelle des trottoirs par des riverains, des associations ou des collectifs de riverains prennent alors tout leur sens.

Les rubans du développement durable

La Ville de Bordeaux a obtenu les rubans du développement durable pour l'ensemble de ses actions relatives à la participation et à l'implication des citoyens dans la politique du développement durable sur le thème du jardin, de l'espace vert et de la nature en ville. Cette distinction a été décernée pour la période 2008-2010 et vient d'être renouvelée pour la période 2010-2012.

Au-delà de cette nomination flatteuse, la Ville entretient des contacts permanents et développe des échanges d'informations fructueux avec de nombreux réseaux français, européens ou mondiaux sur l'horticulture et la biodiversité, notamment au sein des associations valorisant les compétences scientifiques des jardins botaniques dans le domaine de la préservation des plantes et des milieux naturels et de la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

2 – Plan d'actions triennal 2011 – 2013

En prenant appui sur les résultats obtenus et sur le niveau de maturité atteint par les services municipaux, il apparaît possible de mettre en œuvre pour les trois prochaines années les six orientations suivantes :

- Conforter les espaces naturels des berges
- Poursuivre la réalisation de la trame verte en cœur d'agglomération
- Œuvrer pour une réintroduction d'une agriculture maraîchère en ville
- Généraliser la gestion écologique des espaces verts
- Mieux éduquer, communiquer, sensibiliser
- Faire du citoyen un acteur de la ville verte

Certaines de ces actions devraient d'ailleurs être éligibles à un financement au titre du dossier Ecocités que la Ville et la Communauté Urbaine de Bordeaux seront amenées à déposer au mois de mars 2011.

Conforter les espaces naturels des berges

Par sa position centrale au cœur de l'agglomération, Bordeaux détient une responsabilité particulière dans la construction effective de la trame bleue évoquée par le Grenelle de l'environnement et dans la mise en œuvre des dispositions de protections cohérentes avec le classement de cette zone sous le label Natura 2000.

- La ville de Bordeaux proposera en premier lieu à l'Etat un arrêté de biotope sur son territoire. Une bonne partie du linéaire de berges rive droite ou rive gauche de la Garonne à Bordeaux est favorable à la présence ou à l'implantation de deux plantes protégées de la flore française, l'angélique des estuaires et l'oenanthe de Foucaud. Ces deux plantes sont susceptibles de se développer dans les parties non bâties de la berge et plus spécifiquement dans la berge vaseuse située entre le lit mineur de la Garonne (basse mer de vives eaux) et la ligne de pleine mer de vives eaux (le plus souvent matérialisée par une digue plus ou moins visible et parfois discontinue). Une concertation avec tous les acteurs du fleuve concernés sera bien entendu menée préalablement, tant sur le linéaire concerné et sur la nature des activités liées au fleuve qui seront autorisées à enjambrer cette zone (du type pontons, estacades, carrelets, passerelles piétonnes,...) que sur la nature des activités d'entretien et d'exploitation des berges.
- La protection réglementaire de ce biotope, telle que résultant d'un tel arrêté qui serait d'ailleurs le premier en France concernant une ville importante, pourra être utilement complétée par une convention avec le Grand Port Maritime de Bordeaux relative à la gestion et à la protection de la biodiversité dans la zone délimitée par l'arrêté de biotope.
- Conformément aux orientations de l'Agenda 21, certains espaces sensibles seront protégés dans le but de développer leur rôle de réserve biologique.
- Il est envisagé par ailleurs de traiter certains sites pollués le long de la Garonne par des méthodes de phytoremédiation, après diagnostic et étude préalable de faisabilité.
- Sur la rive droite, la réalisation du Parc aux angéliques sera poursuivie en cohérence avec la programmation des opérations d'aménagement (OIN et CUB). Il s'agit bien entendu en premier lieu de réaliser les travaux de la seconde tranche de ce parc, en cohérence avec la programmation de la ZAC Bastide Niel.

Poursuivre la réalisation de la trame verte en cœur d'agglomération

- Le projet urbain Bordeaux 2030 est un projet de ville durable dans lequel les espaces verts ont toute leur place. Les objectifs de continuité verte et de création de jardins de quartier et d'espaces de proximité seront bien entendu inscrits dans les cahiers des charges de toutes les opérations d'aménagement.
- La création d'espaces verts dans les quartiers qui en sont dépourvus a contribué depuis dix ans à l'amélioration de la qualité de vie des bordelais. Cet effort sera poursuivi. Fin 2013, l'objectif doit être qu'aucun bordelais n'habite à plus de 500 mètres d'un jardin public.
- Enfin une étude sera menée aux fins de proposer l'introduction dans la révision du PLU de nouvelles parcelles protégées au sens de l'article L 123-1-7 du code de l'urbanisme (jardins de maisons bourgeoises, jardins d'édifices religieux, jardins de cœur d'îlot).

Œuvrer pour une réintroduction d'une agriculture maraîchère en ville

La Communauté Urbaine de Bordeaux a confié en 2010, en accord avec la Ville, une mission exploratoire à Monsieur Quévremont, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, visant à examiner les conditions d'une réintroduction d'une agriculture maraîchère sur le territoire de la Communauté Urbaine. Pour sa part, la ville de Bordeaux étudie la possibilité d'affecter à

l'agriculture maraîchère (bio ou raisonnée) des parcelles lui appartenant à l'est du parc floral. Un diagnostic de la qualité des sols est en cours et des contacts sont engagés avec les organismes professionnels pour examiner la faisabilité de cette réintroduction. L'objectif est de rapprocher les citoyens des sites de production agricole et de faciliter ainsi la création de circuits courts de distribution de produits alimentaires de qualité.

Généraliser la gestion écologique des espaces verts

Beaucoup de progrès ont été réalisés ces dernières années en matière de prise en compte des préoccupations environnementales dans la gestion des espaces verts. Il apparaît indispensable de donner de la cohérence à l'ensemble, de vérifier le bien fondé des actions et de placer le tout dans une démarche qui conduise à une amélioration constante et mesurable.

- Des démarches sont engagées pour l'obtention en 2011 de la certification ISO 14001 pour le service assuré par la Direction des parcs et jardins. Bordeaux devrait être ainsi la seconde grande ville française après Lyon à disposer de cette certification.
- De même, est visée la labellisation EVE pour six jardins supplémentaires en 2011. L'objectif visé est d'amener tous les espaces verts à un standard de qualité environnementale équivalent à ce label.
- En matière de gestion de l'eau, la priorité est maintenant de diminuer le recours à l'utilisation des nappes aquifères profondes (représentant encore 73% de la consommation résiduelle des parcs et jardins) : meilleure gestion des eaux pluviales, forages dans les nappes superficielles, installation de stations de pompage et de filtration.
- En matière de biodiversité, le champ des inventaires naturalistes sera étendu et la compétence du comité scientifique du bois de Bordeaux sera élargie. Il est important que la Ville puisse disposer de mesures objectives sur l'évolution de la biodiversité et de préconisations d'actions prioritaires à mener pour en assurer la préservation, voire le développement.

Mieux éduquer, communiquer, sensibiliser

- Il s'agit tout d'abord de continuer à répondre rapidement à toutes les demandes formulées par des enseignants, visant à créer des « jardins pédagogiques » dans les écoles bordelaises.
- Une charte du jardinier amateur respectueux de l'environnement sera éditée en 2011, ce qui correspond à une suggestion formulée dans le cadre des ateliers de fabrique Agenda 21.
- Enfin la maison écocitoyenne, le jardin botanique et la maison du jardinier se coordonneront étroitement, dans le cadre d'une mise en réseau tendant à renforcer l'efficacité des informations fournies et des animations réalisées sur le thème des espaces verts et de la biodiversité.

Faire du citoyen un acteur de la ville verte

- Les jardins familiaux et les jardins partagés sont très appréciés des bordelais, car ils constituent des lieux de rencontre et de solidarité exceptionnellement vivants et riches. On pourrait à ce titre les qualifier de « jardins du partage ». Ils seront développés, l'objectif étant d'en livrer cinq à six par an.
- Parallèlement à la suppression programmée des désherbants chimiques dans les rues, la Ville continuera d'encourager les initiatives de végétalisation collective de l'espace public et de solliciter l'appui de la communauté urbaine en conséquence.

Ce qui est en jeu dans ce programme d'actions, c'est finalement la constitution progressive d'un **grand parc naturel et écologique de cœur d'agglomération**.

Le développement et le confortement d'une charpente paysagère s'appuyant sur la géographie (trames verte et bleue) et reliant progressivement les principaux espaces verts de la Ville permettront ainsi de valoriser mutuellement espaces urbanisés et espaces naturels, de faciliter le développement de la biodiversité et d'accroître la qualité de vie des Bordelaises et des Bordelais.